



ORIGINAL : FRANÇAIS

**COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE
COMMISSION D'ÉTHIQUE**

DÉCISION PORTANT RECOMMANDATIONS N° D/3/04

CAS N° 3/04

BBC One Panorama
Londres

SAISINE :

Par lettre du 28 juillet 2004, le président du CIO a saisi la commission d'éthique en ces termes « Je tiens à saisir officiellement la commission d'éthique sur une affaire dont vous trouvez les tenants et les aboutissants dans les documents ci-joints. Je vous serais reconnaissant de me communiquer l'avis de la commission d'éthique sur cette affaire » ; cette lettre fait apparaître qu'une ou plusieurs personnes, à qui le code d'éthique est applicable, peuvent être concernées ;

Par lettre du 4 août 2004, la commission d'éthique a informé M. Ivan Slavkov de cette saisine et de la possibilité qu'il avait de formuler d'ores et déjà des observations sur les énonciations des instigateurs de l'émission BBC News Panorama devant être diffusée le 4 août 2004 à 21h., heure de Londres ;

La commission d'éthique a reçu le 5 août la réponse de M. Ivan Slavkov selon laquelle il amènerait tous les documents en sa possession à Athènes et a également eu connaissance de ses observations écrites faites le 4 août 2004 à Mme Giselle Davies, directeur de la communication du CIO ;

FAITS :

La commission d'éthique a été informée des faits suivants :

Pendant plusieurs mois, les journalistes de la chaîne de télévision britannique BBC News (la BBC) ont enquêté sur des pratiques qui seraient liées à la procédure de sélection de la ville hôte pour les Jeux Olympiques de 2012. Les résultats de cette enquête ont été diffusés dans l'émission « Panorama ».

En se faisant passer pour des représentants d'un groupe de clients ayant des intérêts à East End London avec leurs propres raisons de voir les Jeux Olympiques 2012 à Londres, les journalistes ont enregistré M. Ivan Slavkov en compagnie de M. Goran Takac à l'aide d'une caméra cachée. Les propos des personnes concernées, tels que diffusés, laissent penser que le Code d'éthique du CIO et le texte d'application concernant les Règles de bonne conduite applicables à toutes les villes désireuses d'organiser les Jeux Olympiques n'ont pas été respectés.

Par ailleurs, cette émission montre que différentes personnes susceptibles de disposer d'une accréditation durant les Jeux Olympiques d'Athènes, dont MM. Goran Takac, Gabor Komyathy, Mahmood El Farnawani et Muttaleb Ahmad, auraient également tenu des propos faisant penser que le Code d'éthique du CIO et le texte d'application concernant les Règles de bonne conduite applicables à toutes les villes désireuses d'organiser les Jeux Olympiques n'ont pas été respectés.

Par ailleurs la BBC a échangé de très nombreux courriers tant avec des membres du CIO, les représentants des villes candidates pour 2012 qu'avec les autres acteurs de cette émission Panorama.

Par lettre du 30 juillet 2004, la commission d'éthique a sollicité de la BBC la communication de tous les documents écrits et audiovisuels en sa possession et a requis que cette demande soit diffusée au cours de l'émission précitée. Il a été répondu à ces demandes que la BBC se mettrait en contact avec la commission d'éthique après la diffusion de l'émission.



L'émission « Panorama » a été diffusée le 4 août 2004 à 21h., heure de Londres. Un enregistrement et une sténotypie de cette émission ont été effectués.

AVIS :

La commission d'éthique, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents écrits ainsi que du contenu de l'émission lors de sa diffusion, relève que certains des agissements de M. Ivan Slavkov, membre du CIO, sont susceptibles d'entraîner l'application du point 5 de la partie B du Code d'éthique du CIO : « Les parties olympiques devront s'acquitter de leur mission avec diligence et attention. Elles s'abstiendront de tout comportement susceptible de porter atteinte à la réputation du Mouvement olympique » et qu'en conséquence elle décide d'ouvrir une enquête.

Sur l'argumentation de M. Ivan Slavkov telle qu'adressée au CIO, la commission d'éthique estime qu'elle ne peut être en l'état retenue, compte tenu, d'une part, du fait qu'il a agi en accord avec M. Goran Takac dont l'activité habituelle, connue de tous au sein du Mouvement olympique, est celle d'agent de liaison au profit des villes candidatures, et, d'autre part, du fait que M. Ivan Slavkov n'a pas reçu de mandat pour « aller à la racine de la corruption ».

La commission d'éthique constate par ailleurs que :

- la gravité des faits allégués ;
- la proximité du début des activités du CIO, soit la commission exécutive du 7 au 9 août, la Session du 10 au 12 août et les Jeux Olympiques du 13 au 29 août 2004 ;
- la retransmission de ces événements par l'ensemble des médias internationaux et le retentissement public qui en découle et
- la nécessité de protéger les intérêts du Mouvement olympique,

justifient de recommander

- d'une part, une mesure provisoire de privation de l'ensemble des droits, prérogatives et fonctions attachés à la qualité de membre du CIO de M. Ivan Slavkov pendant la durée de l'enquête ;
- et, d'autre part, le retrait immédiat, si elles existent, des accréditations de MM. Goran Takac, Gabor Komyathy, Mahmood El Farnawani et Muttaleb Ahmad, pour toute la durée des Jeux Olympiques d'Athènes.

RECOMMANDATION :

La commission d'éthique, après en avoir délibéré conformément au point 9 de la partie B de son Règlement, recommande à la commission exécutive du CIO :

- 1) en application de l'alinéa 4 de la Règle 25.2.1.1 de la Charte olympique, de priver provisoirement M. Ivan Slavkov de l'ensemble des droits, prérogatives et fonctions attachés à la qualité de membre du CIO pendant la durée de l'enquête ;
- 2) en application de l'alinéa 4 de la Règle 25.2.2.3 de la Charte olympique, de retirer immédiatement l'accréditation, si elle existe, pour toute la durée des Jeux Olympiques d'Athènes à MM. Goran Takac, Gabor Komyathy, Mahmood El Farnawani et Muttaleb Ahmad .

Fait à Athènes, le 6 août 2004

Pour le président,
Pâquerette Girard Zappelli
Représentant spécial